

Une association pour les "oubliés de l'ADSL"

Six mois après avoir rejeté la solution de l'Internet à haut débit par satellite que soutenait le conseil général, le collectif ADSL Haute-Marne doit se constituer en association ce vendredi 26 juin. Le Département lui a rappelé que la généralisation du haut débit passait selon lui par la fibre optique.

Le collectif ADSL Haute-Marne s'apprête à passer la vitesse supérieure, dans l'espoir d'à son tour embarquer dans la révolution numérique. Sa soixantaine de membres a prévu de se constituer en association ce vendredi 26 juin à Bouzancourt - canton de Doulevant-le-Château -. « Pour être reconnus et avoir une existence légale », explique Franck Prodhon qui en fin d'année dernière, a initié ce mouvement du côté de Langres. Plus du quart des 400 habitants que comptent Lecey, Chatenay-Vaudin et Cel-

soy ont alors signé un courrier pour clamer leur mécontentement au conseil général. Là où l'ADSL est indisponible, l'assemblée départementale venait d'instaurer une aide financière permettant à chacun d'acquérir le matériel nécessaire pour recevoir le haut débit par satellite.

Nombre de candidats ont pourtant déchanté très rapidement. Là où 29 euros par mois suffisent pour disposer de l'ADSL, ils se sont vus proposer 30 euros pour n'avoir droit qu'à 512 Kilobits par seconde - Kb/s -. Le strict minimum pour prétendre à l'appellation d'Internet à haut débit. Pour disposer d'un accès Internet standard à 2 Mégabits par seconde - Mb/s -, il faut déboursier... 70 euros par mois. Et encore, précise Franck Prodhon, « sans avoir la téléphonie par Internet. » Ni même un haut débit constant, puisque les opérateurs qui commercialisent ces solutions satellitaires interrompent la connexion sitôt que leur client a atteint un certain volume de données échangées. Nordnet a

ainsi fixé un "quota" de 4 gigaoctets pour son abonnement "Prestige" - 1 - à 2 Mb/s. « Cela ne permet que 1 h 30 à 2 heures de connexion par jour », dénonce Franck Prodhon qui, avec d'autres membres du collectif, a été reçu à ce sujet le 11 mai par le président - UMP - du conseil général, Bruno Sido.

La fibre optique grâce aux éoliennes ?

Bruno Sido a indiqué à cette occasion que les prochains déploiements de l'Internet à haut débit se feront vraisemblablement « par l'implantation généralisée de la fibre optique », lit-on dans le compte rendu que le collectif ADSL Haute-Marne a rédigé à l'issue. Cette option devrait être validée par un comité de pilotage que le conseil général a décidé de créer « pour le développement des infrastructures numériques », précise sa délibération adoptée en mars. Au moment de débattre en fin d'année des orientations budgétaires du département pour 2010, cette instance devra pro-

poser « un schéma directeur des infrastructures numériques » assorti d'un plan d'investissement pluriannuel. Comparée au haut débit classique, la fibre optique fait plus que décupler les vitesses de connexion. Elle autorise des débits compris entre 50 et 100 Mb/s... tant pour télécharger des données que pour en envoyer ! Et sans qu'il n'y paraisse, « les réseaux de fibre optique sont déjà partout ! », rappelle Franck Prodhon. En plus de courir le long des autoroutes et des voies ferrées, ils pourraient être implantés à moindre frais grâce aux implantations d'éoliennes. Le contrôle à distance des machines s'effectue en effet via cette technologie. Quelle que soit la solution adoptée, ces "oubliés de l'ADSL" demandent surtout « que les solutions individuelles - telles l'accès satellitaire, Ndlr - soient abandonnées au profit de solutions collectives, durables et équitables » pour l'ensemble des Haut-Marnais.

PIERRE DONARD

p.donard@lacroixhebdo.fr